

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TEMISCOUATA

PROCÈS VERBAL d’une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy tenue à la salle du conseil situé au sous-sol du 115, route de l’Église, le mardi 6 septembre 2022 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La pro-maire : Francine Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1 : Vacant	Siège no 4: Mario Morin
Siège no 2 : Nadia Leblond	Siège no 5 : Vincent Campeau-Gagnon
Siège no 3 : Francine Dubé (pro-maire)	Siège no 6 : Sabrina Roy

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la pro-maire.

Josée Després, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente ainsi que 6 personnes dans l’assistance.

Le quorum étant atteint, madame la pro-maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

22-09123 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Sabrina Roy, et résolu unanimement que l’ordre du jour soit adoptée en laissant le point "Affaires diverses" ouvert.

22-09124 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 1^{ER} AOUT 2022

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon, et résolu unanimement que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} aout 2022 soit adopté tels que rédigés.

22-09125 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU 20 JUILLET ET DU 4 AOUT 2022

Il est proposé par Sabrina Roy, appuyé par Mario Morin, et résolu unanimement que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 juillet 2022 soit adopté tels que rédigés.

Il est également résolu que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 4 aout soit adopté tel que rédigés.

22-09126 COMPTES DU MOIS D’AOUT 2022

La liste des comptes du mois d’aout a été remise aux membres du conseil tel que prescrit par la loi.

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon , appuyé par Nadia Leblond , et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés :

Comptes payés pendant le mois	5 863.10\$
Comptes à payer au 31 aout 2022	23 356.79\$
TOTAL :	29 219.89\$

22-09127 COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS ET SUIVI DES DOSSIERS

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours :

- a) Par Francine Dubé :
 - Présentation du nouveau contremaître au garage et aux travaux publics, Karl Ébacher;
 - Réunion de la MRC de Témiscouata;
- b) Par Vincent Campeau-Gagnon, RIDT de Témiscouata;
- c) Par Renaud Bérubé, service incendie.

22-09128 CONTRAT DU CONTREMAÎTRE MUNICIPAL

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon et résolu unanimement que le conseil a pris connaissance du projet de contrat préparé pour encadrer les conditions d'engagement de Karl Ébacher comme contremaître municipal (garage et travaux publics) et que Josée Després, directrice générale / greffière-trésorière et la pro-maire soient autorisées à le signer, pour et au nom de la Municipalité.

22-09129 PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-01- DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Attendu qu'une Municipalité peut désormais, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

Attendu que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy désire déterminer les modalités d'affichage de ses avis publics, afin de les rendre accessibles sur Internet ;

Attendu qu'ils sont actuellement affichés à la porte du sous-sol de l'église (portique accessible en tout temps) et à la caserne incendie, très peu fréquentée;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 6 septembre 2022;

Attendu que le projet de règlement a été remis à chaque membre du conseil;

Attendu que des copies du présent projet de règlement étaient mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Sabrina Roy et résolu unanimement que LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTERA LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-01 QUI DÉCRÈTERA L'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS.

Le projet de règlement a été remis aux membres du conseil et mis à la disposition de l'assistance.

22-09130 HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL, DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Sabrina Roy, appuyé par Nadia Leblond et résolu unanimement que le conseil décrète que les heures d'ouverture du bureau municipal à partir du 7 septembre au 23 décembre 2022 soit les suivantes :

Lundi, mardi de 13 à 16 heures

Mercredi et jeudi de 9 heures à 16 heures.

Le vendredi : Fermé

22-09131 Formation – Le comportement éthique

Josée Després, directrice générale / greffière-trésorière dépose au conseil les attestations que Sabrina Roy et Mario Morin ont participé à la session de formation sur LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE. La Commission municipale du Québec en a été informée.

22-09132 Colloque de zone de l'ADMQ

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Nadia Leblond et résolu unanimement que Josée Després, directrice générale / greffière-trésorière soit inscrite au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le jeudi 15 septembre prochain à Dégelis. Les frais d'inscriptions au prix de 75 \$ et les couts de transports sont remboursés sur réception des factures.

22-09133 Bon coup du mois

Il est proposé par Sabrina Roy et résolu unanimement que le bon coup du mois d'aout soit remis à :

- Motion de félicitations pour les changements amenés et le bon travail effectué par Josée Després et Karl Ébacher ;
- Carlo Ouellet, a mentionné des félicitations pour le souper méchoui organisé par le Comité Touristique.

22-09134 Engagement d'un chauffeur – Denis Santerre

Il est proposé par Mario Morin , appuyé par Nadia Leblond et résolu unanimement que Denis Santerre de Saint-Cyprien soit engagé comme deuxième chauffeur à temps plein au service de déneigement, au salaire entendu avec le conseil. Josée Després, directrice générale / greffière-trésorière et la pro-maire soient autorisées à signer le contrat de travail.

22-09135 Points d'information et correspondance

- Invitation au Gala des découvertes par la Chambre des Commerces du Témiscouata, le 5 novembre 2022 à Témiscouata-sur-le-Lac.
- Un employé a été rencontré pour le poste de chauffeur au service de déneigement (troisième chauffeur)

22-09136 Période questions

Francine Dubé, pro-maire, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres:

- Procès verbale et ordre du jour sur internet

FERMETURE DE LA RÉUNION

Madame la pro-maire lève l'assemblée à 8h26.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Francine Dubé, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Dubé, pro-maire

Josée Després, directrice générale/greffière-trésorière